**PLAN DE PREVENTION DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE**

Plan établi au regard de la loi n°1.513 du 13 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire et de l'arrêté Ministériel n°2022-327 du 10 juin 2022 relatif au plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence dans les établissements d'enseignement.

**Lycée Albert Ier**
**Année scolaire 2026-2027**

Le lycée se compose de **35 divisions** : **11** classes de **seconde**, **9** classes de **première générale**, **3** classes de **première technologique** (2 STMG, 1 STI2D), **9** classes de **terminale générale** et **3** classes de **terminale technologique** (2 TSTMG ; 1 TSTI2D). Ainsi, **765 élèves** sont attendus pour la rentrée 2026.

Les observations de terrain font apparaître deux espaces de vigilance prioritaire :

- **Les temps de pause au sein de l'établissement** (récréations et pause méridienne), qui peuvent favoriser des situations d'isolement ou de moqueries répétées.
- **Les espaces numériques d'échanges** (notamment les messageries instantanées de type WhatsApp, Snapchat, voire TikTok) susceptibles d'amplifier les tensions scolaires à travers des phénomènes d'invalidation collective ou d'exclusion de groupes.

***Objectifs***

La prévention et la lutte contre le harcèlement reposent sur 4 axes :

- Sensibiliser
- Former
- Prévenir
- Et prendre en charge.

***Orientations et Gouvernance***

- **Pilote et chef d'établissement :**
  - **Mme BOTTARO,** Proviseur – la1secretariat@gouv.mc
- **Référents d'Etablissement :**
  - **Mme GIOVANNINI, Coordonnatrice,** CAPS **-** vgiovannini@gouv.mc
  - **Mme VANZO, CPE –** cvanzo@gouv.mc
  - **Mme BIANCUCCI, CPE –** sbiancucci@gouv.mc
  - **M. RITZMANN, CPE –** dritzmann@gouv.mc
  - **M. CASSUBIE,** Proviseur adjoint – tcassubie@gouv.mc
- **Référent DENJS :**
  - **Mme COSTANTINI,** Délégué à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire – denjsviolence@gouv.mc
- **L'équipe Ressource pHARe - Composition pluridisciplinaire formées au programme et à la Méthode de la Préoccupation Partagée**
  -

***Dispositif de Prévention et Climat Scolaire***

Dans le cadre de la loi n°1.513 du 13 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire et de l'arrêté Ministériel n°2022-327 du 10 juin 2022, les objectifs sont : sensibiliser, former, prévenir.

Ce plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire est visible au secrétariat de direction et sur le site internet du l'établissement. Des documents d'information seront envoyés aux familles via Pronote.

**Formation**

100 % des professeurs et des surveillants du lycée ont été informés sur le plan de lutte contre le harcèlement au lycée s'agissant du dispositif pHARe pendant l'année scolaire 2025-2026.

**20 professeurs volontaires** (ils seront professeurs ressources) ont eu une formation spécifique sur pHARe et sur la méthode le préoccupation partagée, et d'autres formation auront lieu en début d'année scolaire 2026-2027.

| Civilité | Nom | Prénom | Discipline |
|---|---|---|---|
| Madame | BROK-DRLJE | Karina | Documentation |
| Madame | MOULY | Cécile | Documentation |
| Madame | MURATORE | Monique | Conversation Italien |
| Monsieur | CAMPANA | Damien | Histoire Géographie |
| Monsieur | LAMOTTE | Stéphane | Histoire Géographie |
| Madame | FOUQUES | Maeva | Lettres |
| Madame | PAILLE | Sabrina | Lettres |
| Monsieur | BARRAL | David | LV - Anglais |
| Monsieur | BESSIERE | Benjamin | LV - Anglais |
| Monsieur | TOUBOUL | William | LV - Anglais |
| Madame | FRANCART | Murielle | Mathématiques |
| Monsieur | THIBAUD | Mathieu | Mathématiques |
| Monsieur | TRAINA | Thierry | Mathématiques |
| Monsieur | BIONAZ | Franck | Physique-Chimie |
| Monsieur | KANDJI | Adama | Physique-Chimie |
| Monsieur | MELCHIORE | Jean-Paul | Physique-Chimie |
| Madame | PLOQUIN | Stéphanie | Physique-Chimie |
| Madame | BENYAHIA | Leila | SES |
| Monsieur | HOBEIKA | Morgan | SES |
| Madame | LAHAURE | Françoise | SVT |

Différents liens ont été envoyés pour que chacun puisse également se former individuellement :

- Politique de lutte contre le harcèlement à l'Ecole :
  - https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/politique-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530
- CanoTech :
  - Lutter contre le harcèlement : comprendre les enjeux, éviter les écueils
    - https://www.canotech.fr/a/32497/lutter-contre-le-harcelement-comprendre-les-enjeux-eviter-les-ecueils
  - Méthode la préoccupation partagée # 1. Prise en charge d'un cas d'intimidation
    - https://www.canotech.fr/a/34105/methode-de-la-preoccupation-partagee-1-prise-en-charge-dun-cas-dintimidation
  - Méthode la préoccupation partagée # 2. Rencontres avec l'élève cible
    - https://www.canotech.fr/a/methode-de-la-preoccupation-partagee-2-rencontres-avec-leleve-cible

- Méthode la préoccupation partagée # 3. Rencontres avec les intimidateurs
  - https://www.canotech.fr/a/methode-de-la-preoccupation-partagee-3-rencontres-avec-les-intimidateurs

**Sensibilisation et temps forts**

- Passation du questionnaire anonyme d'auto-évaluation en novembre pour établir le diagnostic du climat scolaire (via Pronote)
- 10 heures d'apprentissage/ sensibilisation réparties sur l'année (heures de vie de classe, modules EMC/ SNT sur le cyberharcèlement)
- Participation à la journée Non au harcèlement
- Participation à la journée Safer Internet Day
  - https://www.education.gouv.fr/safer-internet-day-sensibiliser-aux-usages-du-numerique-467505
- Participation au Prix national Non au harcèlement et aux temps forts créatifs
  - Exemple : https://www.gouv.mc/actualites/protege-toi-contre-le-harcelement-en-milieu-scolaire-un-projet-artistique-unit-la-jeunesse-monegasque-pour-lutter-contre-le-harcelement-en-mi
- Information des familles
  - Information dès la rentrée sur la politique de l'établissement
  - Envoi du dépliant sur le signaux faibles via Pronote
  - Publication sur Pronote et site du lycée du numéro d'écoute et de signalement
    - **98 98 96 96** (24/24, 7j/7)

**PLAN DE PREVENTION DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE**

**Protocole de traitement des situations**

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/protocole-de-prise-en-charge-d-une-situation-de-harc-lement-en-coll-ge-et-lyc-e-311073.pdf

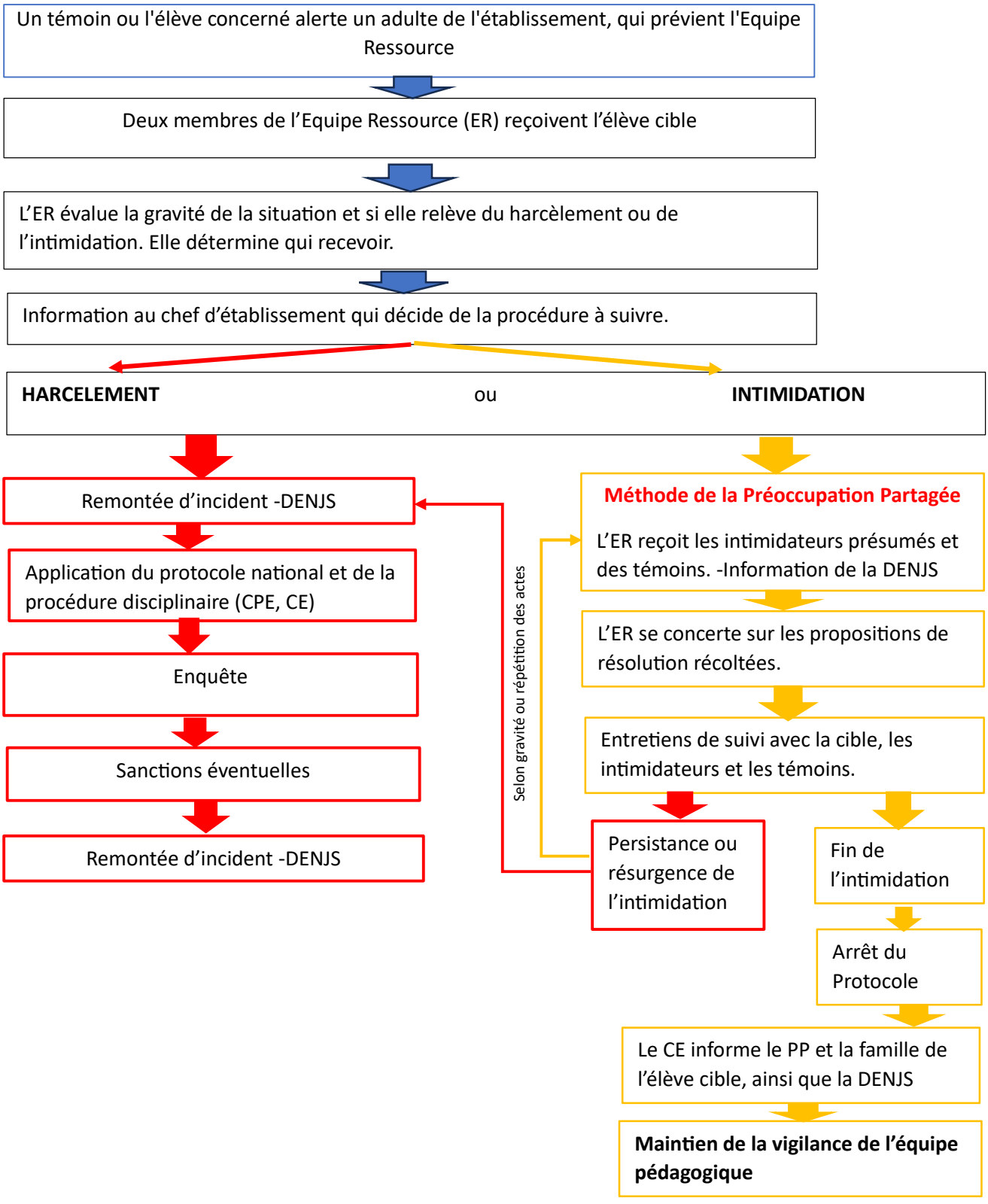

**Bilan et évaluation du plan**

- **Indicateurs d'efficacité :**
  - Nombre de signalements traités,
  - nombre d'entretiens MPP menés,
  - Taux de résolution à M+1
  - Taux de satisfaction du questionnaire climat scolaire
- **Communication** :
  - Bilan annuel présenté en Conseil Intérieur et transmis à la DENJS via à la Délégué à la prévention de lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

# DES OUTILS POUR PRENDRE EN CHARGE LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT EN COLLÈGE OU EN LYCÉE

2d degré

# S’informer

**sur le cyberharcèlement**

Cyberharcèlement et cyberviolences : que faire ?

*site internet ressources*

“Internet sans crainte” : des ressources pour vous accompagner

*site internet ressources*

* : surveillance des parents vivement recommandée

Le **3018** est à votre écoute

Le **98-98-96-96 également**

30 18

# Connaître pHARe

**“pHARe” est le nom du programme de lutte contre le harcèlement scolaire du Ministère de l’Éducation nationale. Il est déployé dans tous les établissements publics de France.**

Comment fonctionne ce programme ?

*document PDF*

# et connaître la loi

- Le harcèlement scolaire peut être puni de **trois ans d'emprisonnement** et de **45 000 € d'amende** lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail.
- Les peines sont portées à **cinq ans d'emprisonnement** et **75 000 € d'amende** lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours.
- Les peines sont portées à **dix ans d'emprisonnement** et à **150 000 € d'amende** lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

*Ce document a été réalisé en collaboration avec le pôle académique de lutte contre le harcèlement de l’académie de Nice.*

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l’école

# Comment s’organise la lutte contre le harcèlement dans notre établissement ?

*Guide à l’attention des élèves et de leurs parents*

# Comprendre

**En milieu scolaire, le harcèlement est le fait, pour un/une élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétée à un/une camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents.**

- Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.
- Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

Le harcèlement, comment en parler avec son enfant ?

*vidéo - 2 minutes*

# Agir

**Je pense que mon enfant est la cible de harcèlement (ou de cyberharcèlement) :**

- Je rassure mon enfant.
- Je contacte l'équipe ressource du collège.
- **Je n'agis pas dans l'émotion et je fais confiance à l'établissement.**

**Rôle de l'équipe ressource du collège** :

- Accompagner et protéger mon enfant.
- Travailler au traitement des situations de harcèlement.

**Mon enfant est impliqué ou a connaissance d'une situation de harcèlement :**

- Je contacte l'équipe ressource du collège.
- J'échange avec mon enfant sur la question du harcèlement en abordant notamment ses conséquences.

Comment détecter les signes du harcèlement ?

*vidéo - 2 minutes*

Ce dépliant peut vous aider à déterminer si votre enfant est victime de harcèlement :

*document PDF*

# Identifier

**Le collège dispose d'une "équipe ressource" dédiée à la prise en charge des situations de harcèlement. Les membres de cette équipe sont disponibles pour vous accompagner tout au long de l'année.**

Dans le lycée :
Le pilote de l'équipe ressource :

- **Mme BOTTARO** (Proviseur)
- **M. CASSUBIE** (Proviseur adjoint)

Le coordonnateur de l'équipe ressource :

- **Mme GIOVANNINI** (CAPS)

Les membres de l'équipe ressource :

M. BARRAL/ Mme BENYAHIA/ M. BESSIERE/ M. BIONAZ/ Mme BROK-DRLJE/ M. CAMPANA/ Mme FOUQUES/ Mme FRANCART/ M. HOBEIKA/ M. KANDJI/ Mme LAHAURE/ M. LAMOTTE/ M. MELCHIORE/ Mme MOULY/ Mme MURATORE/ Mme PAILLE/ Mme PLOQUIN/ M. THIBAUD/ M. TOUBOUL/ M. TRAINA.

Vous pouvez également saisir le Délégué à la prévention et à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports : denjsviolence@gouv.mc ou composer le 98 98 96 96 (24h/24, 7j/7)

# Outils relatifs à la **DÉTECTION**

# ③ GRILLE DE SIGNAUX FAIBLES

**Pour les équipes éducatives, personnels de vie scolaire, agents techniques, familles, etc.**

➥ Mieux identifier les situations de harcèlement

## Comment utiliser cette grille de signaux faibles ?

Elle peut être mobilisée lors de l'application du protocole de traitement des situations de harcèlement.

- Les cases peuvent être cochées ou la fréquence peut être précisée à l'aide de « bâtons » qui renvoient à la notion de répétition, caractéristique essentielle du harcèlement. En cas d'absence de répétition, mais des violences évidentes, les établissements et écoles doivent aussi réagir.
- Des lignes peuvent être ajoutées, la liste n'étant pas exhaustive. Si tous les éléments présents ne sont pas cochés, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de harcèlement : cette grille est à envisager comme une aide pour appréhender la situation et agir de manière collective.
- La grille ne permet pas un calcul automatique du niveau de risque ; en cas de doute, il est donc recommandé de se rapprocher de l'équipe ressource.
- Cette grille des signaux faibles est destinée à tous les cas où un élève ou un parent évoque du harcèlement. Certains items sont communs au questionnaire d'évaluation du harcèlement que tous les élèves passent en novembre. Les deux questionnaires sont complémentaires et demandent à être croisés.

## Dans la cour de récréation/les sanitaires

| Signaux faibles | Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement | Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent |
|---|---|---|
| Élève isolé | | |
| Élève moqué et/ou insulté (surnom…) | | |
| Élève agressé physiquement : « croche- pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats… | | |
| Élève qui se fait voler son goûter | | |
| Cible de jeux dangereux | | |
| Cible de jets d'objets (ballon…) | | |
| Se rapproche des adultes sans leur parler nécessairement, cherche leur compagnie | | |
| Impliqué dans des conflits, mais est souvent « perdant » | | |
| Affaires scolaires abimées | | |
| Cartable caché, dégradé | | |
| Vêtements perdus ou oubliés | | |
| Élève qui subit un déshabillage ou des baisers forcés | | |
| Élève qui est souvent aux sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher ») | | |
| Élève qui n'ose pas se rendre aux sanitaires (par peur) | | |
| Élève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves | | |
| Élève qui se fait regarder, voire filmer dans les toilettes et dont l'image est ensuite éventuellement diffusée ou montrée | | |
| Élève qui se fait filmer, photographier à son insu | | |
| Élève qui demande fréquemment à ne pas aller en récréation pour lire | | |
| Élève qui apporte par exemple des sucreries à l'école pour les partager systématiquement avec les autres | | |

## À la cantine

| Signaux faibles | Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement | Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent |
|---|---|---|
| Mange seul | | |
| Mange en groupe, mais se fait voler une partie de son déjeuner : dessert, fromage, pain | | |
| Victime de jets de nourriture | | |
| Élève qui renverse son plateau à la suite d'un croche-pied | | |
| Eau renversée sur le plateau, sel ou pain dans le verre d'eau… | | |
| Les autres élèves se lèvent ou changent de place quand l'élève s'installe près d'eux | | |

## Sur le trajet domicile école et aux abords de l'école

| Signaux faibles | Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement | Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent |
|---|---|---|
| Peur de faire le trajet seul | | |
| Se dépêche de rentrer dans l'école | | |
| À l'inverse, arrive en dernier | | |
| Moqueries dans les transports | | |
| Rate le transport | | |
| Modifie ses trajets/emprunte des chemins détournés | | |
| Refus d'aller à l'école | | |

## Dans la classe

| Signaux faibles | Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement | Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent |
|---|---|---|
| Personne ne veut faire d'activité en groupe avec cet élève | | |
| Élève choisi en dernier pour les activités de groupe | | |
| Élève moqué et/ou insulté (surnom…) | | |
| Nervosité importante en expression orale | | |
| Moqueries/murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus de copies/cahiers | | |
| Affaires scolaires dégradées | | |
| Absence de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus | | |
| Réactions violentes inhabituelles/ réactions inappropriées | | |
| Chute des résultats scolaires | | |
| Refus de participer en classe et/ou refus de venir au tableau | | |
| Jet de boulettes de papier, de petits matériels (capuchon, stylos, encre…) | | |

# Sorties et voyages scolaires

Les faits peuvent, pour certains, se produire dans la chambre partagée avec d'autres élèves.

| Signaux faibles | Répétition/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement | Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent |
|---|---|---|
| Élève moqué et/ou insulté (surnom…) | | |
| Élève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats… | | |
| Élève avec qui personne ne veut se mettre en rang | | |
| Élève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports | | |
| Élève qui est isolé pendant les différents repas, les visites, les veillées… | | |
| Élève qui a des difficultés à être à l'aise avec le groupe | | |
| Élève avec qui personne ne veut partager la chambre | | |
| Élève qui se fait voler, dégrader ses effets personnels | | |
| Élève qui refuse d'aller en sortie ou en voyage scolaire | | |

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

# TOUT L'ÉTABLISSEMENT MOBILISÉ CONTRE LE HARCÈLEMENT

2d degré

**Le chef d'établissement et/ou son adjoint**

pilote Phare, et signale les situations à la DENJS.

**Les parents d'élève**

interviennent en qualité de parents d'élève, victime ou auteur, en participant au dialogue avec l'équipe éducative et en accompagnant leur enfant dans le suivi de la situation. Ils peuvent également devenir ambassadeurs (Phare niveau 3).

**Les élèves**

victimes, auteurs, témoins et/ou ambassadeurs.

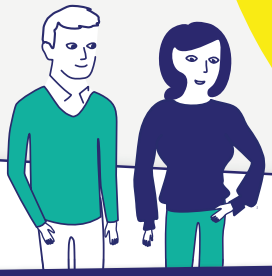

**Les personnels enseignants et de vie scolaire**

sensibilisent les élèves au harcèlement et signalent à la direction les situations préoccupantes.

**L'équipe ressource Phare**

détecte et prend en charge les situations de harcèlement, assure le suivi des élèves impliqués et met en place les temps forts de Phare en lien avec son coordonnateur.

**Tous les personnels de l'établissement peuvent**

signaler à la direction les situations préoccupantes.

**Les personnels sociaux et de santé**

peuvent être sollicités pour accompagner les élèves.

**NON AU HARCÈLEMENT**

Numéro d'écoute et de signalement : 98-98-96-96 (24/24, 7j/7)

**NON AU HARCÈLEMENT**

**nonauharcelement.education.gouv.fr**